

FL.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-238 du 13 Septembre 1974

portant nomination du président et du vice-président du Conseil d'Administration de l'Office National de Cinéma du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU l'ordonnance n° 74-16 du 26 Février 1974 portant formation de l'Office National de Cinéma du Dahomey (ONACIDA) ;
VU le décret n° 74-237 du 13 Septembre 1974, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office National de Cinéma du Dahomey ;
SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et du Ministre de l'Information et du Tourisme ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur POGNON Comlan Bernard, représentant le Ministre de l'Information et du Tourisme, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National de Cinéma du Dahomey.

Article 2 : Monsieur HASSAN Jamiou, représentant le Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est nommé Vice-Président de l'Office National de Cinéma du Dahomey.

Article 3 : Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

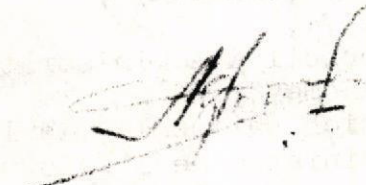
Fait à COTONOU, le 13 Septembre 1974

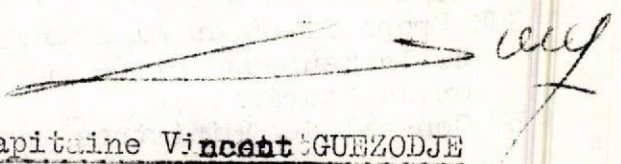
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information
et du Tourisme,

Le Ministre de l'Education Nationale,
de la Culture, de la Jeunesse et des
Sports,


Capitaine Augustin HONVOH


Capitaine Vincent GUEZODJE

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MIT 6 - MENCJS 6 - Ministères 9
IAA-DCCT-IGF 3 - Gde. Chanc. - Dtion Stat. 2 - CNR 4 - ONACIDA 6
JORD 1. CNI 1 DGP-DGAJL 4 SPD 2 Intéressés 2